REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2026
Application agréée E-legalite.com
099_AR-987-200030492-20260604-26_121_ACGF

ARRÊTÉ N°2026 - 121 du 03 / 06 / 2026

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AUX EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS DANS LE CADRE D'EMPLOIS « CONCEPTION ET ENCADREMENT » (CATEGORIE A) DE LA SPECIALITE « TECHNIQUE » DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Le Président du centre de gestion et de formation,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs (notamment les articles 4, 31 et 40) ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;

Vu le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française n° 1106 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant les règles de composition et de fonctionnement de la commission d'équivalence des diplômes des communes et des groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française n°1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;

Vu l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française n° 397 DIPAC du 4 avril 2013 modifié fixant les matières et programme des épreuves du concours de recrutement des conseillers dans la fonction publique des communes, des groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC/391/DIRAJ/BAJC du 03 avril 2023 relatif aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens de la fonction publique des communes de la Polynésie française en faveur des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC 20 /DIRAJ/BAJC/bt du 10 janvier 2025 portant dispositions relatives aux examens professionnels et aux concours ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 05-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le programme triennal d'organisation des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale de 2025 à 2027 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 23-2025 du 05 décembre 2025 approuvant l'ouverture des concours de recrutement des conseillers (catégorie A), pour les spécialités « administrative » et « technique » au titre de l'année 2025 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 10-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels du CGF ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 11-2025 du 24 janvier 2025 modifiée approuvant le règlement général des concours et des examens professionnels ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n° 2025-167 du 05 décembre 2025 portant ouverture au titre de l'année 2026 des concours internes et externes de recrutement des conseillers dans le cadre d'emplois « conception et encadrement » (catégorie A) des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n° 2025-171 du 16 décembre 2025 modifiant l'arrêté d'ouverture au titre de l'année 2026 des concours internes et externes de recrutement des conseillers dans le cadre d'emplois « conception et encadrement » (catégorie A) des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;

Centre de gestion et de formation – Av. Clémenceau - BP 40 267 – 98713 Papeete – tél. +689 40.54.78.10 – concours@cgf.pf

REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2026
Application agréée E-legalite.com
099_AR-987-200030492-20260604-26_121_ACGF

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 09-2026 du 27 février 2026 modifiant le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels du CGF ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n° 2026-049 du 05 mai 2026 portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de recrutement des conseillers ouverts au titre de l'année 2026 du cadre d'emplois « conception et encadrement » (catégorie A) de la spécialité « technique » de la fonction publique communale ;

Considérant l'instruction des dossiers de candidature et les vérifications effectuées conformément aux articles 46et suivants de la délibération du CGF n° 10-2025 du 24 janvier 2025 modifiée approuvant le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels du CGF ;

Considérant que certains candidats n'ont pas transmis l'ensemble des pièces requises à l'inscription et qu'ils disposent d'un délai courant jusqu'à la première épreuve pour les transmettre ;

Considérant que ces candidats sont admis à concourir sous réserve de produire les pièces manquantes et de satisfaire aux conditions d'accès.

ARRÊTE

Article 1er :

Les candidats dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe I sont admis à concourir aux épreuves du concours externe pour la spécialité « technique » du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la fonction publique communale.

Les candidats dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe II sont admis à concourir aux épreuves du concours externe pour la spécialité « technique » du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la fonction publique communale sous réserve de produire les pièces nécessaires à la recevabilité de leur dossier d'inscription.

Le candidat produisant des pièces ne permettant pas de confirmer la recevabilité de son dossier d'inscription verra sa candidature rejetée.

Article 2 :

Le candidat valablement inscrit au concours ou admis sous réserve et qui annulerait sa participation par courrier ou courriel avec le bénéfice d'un accusé de réception du CGF ne pourra pas participer aux épreuves.

Article 3 :

Les candidats sont convoqués individuellement par le centre de gestion et de formation.

Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du Centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Centre de gestion et de formation – Av. Clémenceau - BP 40 267 – 98713 Papeete – tél. +689 40.54.78.10 – concours@cgf.pf

REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2026
Application agréée E-legalite.com
099_AR-987-200030492-20260604-26_121_ACGF

Article 5 :

Le directeur général du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs.

Fait à Papeete, le 04 JUIN 2026

M. René TEMEHARO-PAHUIRI

Centre de gestion et de formation – Av. Clémenceau - BP 40 267 – 98713 Papeete – tél. +689 40.54.78.10 – concours@cgf.pf

REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2026
Application agréée E-legalite.com
099_AR-987-200030492-20260604-26_121_ACGF

ANNEXE I DE L'ARRÊTÉ N° 2026 - 121 DU 03 JUIN 2026

CONCOURS EXTERNE

SPÉCIALITÉ « TECHNIQUE »

- SESSION 2026 -

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

CADRE D'EMPLOIS « CONCEPTION ET ENCADREMENT »

(Catégorie A)

Accès au grade de conseiller

(121 candidats)

N°	Nom	Prénom usuel	Autres Prénoms
16641	ADAMS	Mikael	Matarii, Laurent
16805	AGNIERAY	Raimata	Fancette
17294	AH TCHOY	Heivanui	Marie-Louise, Céline
16327	AKA	Vaitiare	
16939	AUBELLE	Teapo	Serge
17239	BARBOS	Tapuarii	Ah-Ken
16189	BASSET	Élodie	Marie, Lucie
16011	BELLAIS	Remuela	Peniamina
16976	BESSON	Vanessa	Poerava, Poemioi
16452	BIAREZ	Thomas	Hawaiki
16014	BODINI	Déborah	Anna-Lisa, Adriana, Alicia
16764	BONGAIN	Sonia	Alexandra, Lien Châu
16840	BOUCHARD	Simon	
17283	BOURGEOIS TIHOPU	Rangitea	Priscilla
16445	BURNS	Athéna	Taurua, Angélique, Julie
16448	BURZ	Sebastian	Dan
16783	CALVET	Hoël	
16233	CANTOIS	Taaroa	Lionel
17218	CHENOIS	Krissie	Heitiare
16108	CHUNG	Sunsiare	Uraiata
16003	COCAGNE	Antoine	Olivier, Marie

Centre de gestion et de formation – Av. Clémenceau - BP 40 267 – 98713 Papeete – tél. +689 40.54.78.10 – concours@cgf.pf

REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-987-200030492-20260604-26_121_ACGF

Suite de la liste pour l'accès au grade de conseiller de l'annexe I de l'arrêté n°2026 - 121 du 03 juin 2026

N°	Nom	Prénom usuel	Autres Prénoms
16703	CUNEO	Vanessa	
17089	DARIUS	Timeri	Sylvie
15976	DISY	Eva	Poehere, Violette
17381	DOMINGO	Maimuna	Tumatarii
17221	DUVAL	Pierrick	André, René, Vatea
15984	ESTALL	Heimanu	Pierre
16568	FALCHETTO	Linda	Sonia
16318	FREBAULT	Ahuarii	Jean-Marc, Takihei
16631	FROGIER	Mahana	Mazel
16426	GARRIGUES	Jean-Bastien	Niurama, Stéphane, Jules
16067	GOODING	Mirenda	Heiata
17229	GOUY	Jerome	Tevai, Henri
16982	GUILLOUX	Tea	Kavena
15908	HAUATA	Tereiga	Grâce, Ginette
16886	HENRIOU	Erwan	Tuki, Gilles
16216	HUNTER	Wyatt	Thomas, Tevitau, Iotua
15848	JO	Benoît	Alexandre, Jocelyn
16331	JONC	Christopher	Daniel, Heremoana, Yvon
16549	LACROIX	Richard	Steve, Huy-Phuoc
17109	LANCINOT	Guillaume	Michel
16695	LAUGHLIN	Tamatoa	Franck, Robert
17068	LE GAYIC	Alexandra	Terautahi, Perle
16278	LECLERE	Céline	Hinatea, Marie-Ange
16509	LEHARTEL	Heiarii	Ariiheiva, Heimanu, Marc
16904	LEHMANN	Heimaire	Célestine, Teragimaeva
16175	LEI	Tehani	Loana
17024	LEJEUNE	Sébastien	Munanui, Marcel
16813	LENOIR	Ahuura	Tiairani, Justine
16088	LO	David	
17151	LOT	Bryan	Kenji
17080	LY	Ranitea	Tahiapiimetohetia, Louise
17140	MAAMAATUAIAHUTAPU	Teheiarii	Mike
17284	MARITERAGI	Kleber	Maui, Manuia, Nonoha, Guillaume
17131	MATEHAU	Raitava	Junior, Raymond
16874	MEJEAN	Maxime	Reia, Paul
15993	MICHEU	Axelle	
16644	MOUX	Hinerava	Adèle
16638	MU SEK SANG	Kim	Louis, Kim Pin, Manua
17035	NAUTA	Teata	Néphi
16670	NIVAULT	Philippe	Michel, André
15987	OOPA	Nivel	

REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-987-200030492-20260604-26_121_ACGF

Suite de la liste pour l'accès au grade de conseiller de l'annexe I de l'arrêté n°2026 - 121 du 03 juin 2026

N°	Nom	Prénom usuel	Autres Prénoms
16192	OTI	Paul	Moetu
16961	OUDIN	Thomas	Vincent, Manutea
17126	OZABAL	Lenka	
16181	PAHI	Heimoana	Serge
16493	PAHUIRI	Bob	Maheanu
16492	PATU	Amanda	Poeterai
17165	PERICHON	Jessica	Sophie, Amandine
16146	PIIVAI	Noémie	Marie, Angélique, Vaitape
16905	PITO	Rahihere	Anuhea
16795	POHEROA	Mike	Tumoana
16755	PORLIER	Terupe	Cédric, François
17185	POROI	Raihau	Scott
17196	POUIRA	Poeiti	Frida
16004	PUCHON	Gérald	Raiarii, Chong Ken-Yin
16363	RAVEINO	Loic	Rauri
16590	ROOMATAAROA	Sophie	Kin-Sing, Georgette
15899	ROUX	Coline	Claire-Hélène
15907	ROUXEL	Kevin	Jules, Yann
16344	SEMMAR	Nathan	Moana, Belaid
16461	SIOULT	Julien	Emile, William
16423	SKRZYPCZYNSKI	Aude	Sara
16657	SOMMERS	Heiana	Rébecca
17329	TAERO	Aiho	Christophe
17271	TAERO	Ludmilla	Vahine, Ura
16581	TAPI	Tutapu	
16367	TARDY	Dominique	Gaetane
15952	TAUOTAHA	Steven	Vaihau
15911	TAUPOTINI	Mélodie	Taina, Teroro
16646	TCHING CHI YEN	Tiphaine	Hinatea, Li Yen
16749	TEIHOTU	Herenui	
16316	TEISSIER	Merehau	
16875	TERIIEROOITERAI	Crysse	Tehotu
16274	TEROROTUA	Poehani	Hinaiti, Wilna
16967	TETAUIRA	Tepoe	Nelly
16918	TEURURAI	Hotuatua	
16778	TEURURAI	Toamiriura	Tunoa, Ricardo
16931	TEVAHITUA	Claude	Tefeirooma, Rauri, Hautia
16281	TEVARIA	Taïmani	Areva
16009	TIAEHAU	Deborah	Repeta, Pua
16507	TIAIPOI	Rai'ura	Rayana, Marie-Adèle, Lei Hali'a
16481	TIATOA	Ariinui	Manavarere, Tumaragi
17318	TIHONI	Agathe	Ragitea, Umuhei, Eilleen

Centre de gestion et de formation – Av. Clémenceau - BP 40 267 – 98713 Papeete – tél. +689 40.54.78.10 – concours@cgf.pf

REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-987-200030492-20260604-26_121_ACGF

Suite de la liste pour l'accès au grade de conseiller de l'annexe I de l'arrêté n°2026 - 121 du 03 juin 2026

N°	Nom	Prénom usuel	Autres Prénoms
16649	TOIRORO	Teanaau	Tauarii, Teraiefa
17281	TOOFA	Torii	Jean, Arai
15920	TSING TIN	Hereiti	Sarah
17166	TUHEIAVA	Poeiti	Peaumatarii, Valérie
16100	TUHOE	Yann	Tamahere
16791	TUMAHAI	Ioane	Jean, Kini
16773	TUTEAVEARII	Dawn	Taiau
16747	TUUA	Hainarii	Leila
16317	U-FA	Tess	Vanina
16598	UTAHIA	Anthony	Tahiri, Tetuanuipoutahi, Pierre
17384	VILLET	Narii	Mike, Temarii, Wileong
16140	VINETTIER	Jeanne	Meheata, Alizée
16985	VONGUE	Aloha	Poura, Sylvie
16366	VROUSOS	Clara	Marie, Jeanne
17304	WAN RIAU	Hanamoea	Isabelle, June
17183	WILLIAMS	Robert	Vatea, Tehinapii
16710	WONG CHOU	Kaliana	Rai-Hei

REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2026
Application agréée E-legalite.com
099_AR-987-200030492-20260604-26_121_ACGF

ANNEXE II DE L'ARRÊTÉ N° 2026 - 121 DU 03 JUIN 2026

CONCOURS EXTERNE

SPÉCIALITÉ « TECHNIQUE »

- SESSION 2026 -

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR SOUS RÉSERVE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

CADRE D'EMPLOIS « CONCEPTION ET ENCADREMENT »
(Catégorie A)

Accès au grade de conseiller

(13 candidats)

N°	Nom	Prénom usuel	Autres Prénoms
17162	BARFF	Temataonoarii	Tehei, Laïtee
17112	BOIRAL-GOGUENHEIM	Heimiti	Marie-Laure, Elisabeth, Hélène
16503	CAMINADE	Lola	Constance, Isabelle
15930	MANUTAHI	Yann	Teraivetea
17363	NIMAU	Maramatahi	
16996	RICHMOND	Heitoanui	Hyron
15884	TCHEPIDJIAN	Benoit	Artin
16724	TEAHUI	Maramatoa	Tuhamoa
17228	TEAKAROTU	Kealoha	Josua, Atipa
17311	TEHAHETUA	James	Koro
17364	TEONIPOE	Ariifano	
17297	TERIITAUMIHAU	Nohea	Edwige, Tevai
16147	TETAUIRA	Mouahiti	Ronald, Junior

Centre de gestion et de formation – Av. Clémenceau - BP 40 267 – 98713 Papeete – tél. +689 40.54.78.10 – concours@cgf.pf

ARRÊTÉ N°2026 - 135 du 06 / 07 / 2026

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N°2026 – 121 DU 26 MAI 2026 FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR AUX ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS DANS LE CADRE D'EMPLOIS « CONCEPTION ET ENCADREMENT » (CATEGORIE A) DE LA SPECIALITE « TECHNIQUE » DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Le Président du centre de gestion et de formation,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs (notamment les articles 4, 31 et 40) ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;

Vu le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française n° 1106 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant les règles de composition et de fonctionnement de la commission d'équivalence des diplômes des communes et des groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française n°1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;

Vu l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française n° 397 DIPAC du 4 avril 2013 modifié fixant les matières et programme des épreuves du concours de recrutement des conseillers dans la fonction publique des communes, des groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC/391/DIRAJ/BAJC du 03 avril 2023 relatif aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens de la fonction publique des communes de la Polynésie française en faveur des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC 20 /DIRAJ/BAJC/bt du 10 janvier 2025 portant dispositions relatives aux examens professionnels et aux concours ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 05-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le programme triennal d'organisation des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale de 2025 à 2027 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 23-2025 du 05 décembre 2025 approuvant l'ouverture des concours de recrutement des conseillers (catégorie A), pour les spécialités « administrative » et « technique » au titre de l'année 2025 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 10-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels du CGF ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 11-2025 du 24 janvier 2025 modifiée approuvant le règlement général des concours et des examens professionnels ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n° 2025-167 du 05 décembre 2025 portant ouverture au titre de l'année 2026 des concours internes et externes de recrutement des conseillers dans le cadre d'emplois « conception et encadrement » (catégorie A) des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n° 2025-171 du 16 décembre 2025 modifiant l'arrêté d'ouverture au titre de l'année 2026 des concours internes et externes de recrutement des conseillers dans le cadre d'emplois « conception et encadrement » (catégorie A) des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 09-2026 du 27 février 2026 modifiant le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels du CGF ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n° 2026-49 du 05 mai 2026 portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de recrutement des conseillers ouverts au titre de l'année 2026 du cadre d'emplois « conception et encadrement » (catégorie A) de la spécialité « technique » de la fonction publique communale ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n° n°2026 – 121 du 03 juin 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves du concours externe de recrutement de conseillers dans le cadre d'emplois «conception et encadrement» (catégorie A) de la spécialité « technique » de la fonction publique communale ;

Considérant qu'il convient de modifier la liste des candidats admis à concourir à la suite d'une erreur matérielle.

ARRÊTE

Article 1er :

A l'annexe I de l'arrêté n°2026 – 121 du 03 juin 2026 susvisé, le tableau de la liste des candidats admis à concourir aux épreuves du concours externe de la spécialité « technique » au grade de conseiller est complété par la ligne suivante :

17112	BOIRAL-GOGUENHEIM	Heimiti	Marie-Laure, Elisabeth, Hélène

Article 2 :

A l'annexe II de l'arrêté n°2026 – 121 du 03 juin 2026 susvisé, la ligne du tableau de la liste des candidats admis à concourir sous réserve aux épreuves du concours externe de la spécialité « technique » au grade de conseiller est supprimée :

17112	BOIRAL-GOGUENHEIM	Heimiti	Marie-Laure, Elisabeth, Hélène

Article 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2026-121 du 03 juin 2026 demeurent inchangées.

Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du Centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 5 :

Le directeur général du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française et sur le site internet du CGF.

Fait à Papeete, le

Le Président
M. René TEMEHARO – PAHUIRI